
INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS NATIONAUX DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ

- SESSION 2025 -

Le registre des inscriptions de la session 2025 est ouvert :

**Du mardi 01 octobre 2024 à partir de 07h00 (heure de Guyane)
au jeudi 07 novembre 2024 à 08h00 (heure de Guyane)**

Les concours et examens professionnels susceptibles d'être ouverts au sein de l'académie de la Guyane au titre de la session 2025 sont :

- ✓ Concours interne d'Attaché d'Administration de l'Etat (AAE)
- ✓ Concours unique de médecin de l'éducation nationale
- ✓ Concours de Conseiller Technique de Service Social (CTSS)
- ✓ Examen professionnel pour l'avancement au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'Etat (APAE)
- ✓ Examen professionnel de SAENES classe supérieure
- ✓ Examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

Les candidats accèdent au service d'inscription via l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

L'inscription sur Cyclades se déroule en deux étapes :

- 1.** La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active (pour les candidats qui n'en auraient pas déjà un)
- 2.** L'inscription, à partir du compte utilisateur, vous créez votre candidature à chaque recrutement souhaité

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné.

Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat devra obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre "**espace candidat**". Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

Toutes les pièces justificatives devront être téléversées via votre "espace candidat".

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher du bureau des concours uniquement à l'adresse mail suivante :

katia.desir@ac-guyane.fr



Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.

⇒ Concours interne d'Attaché d'administration de l'Etat

Le concours interne est ouvert aux **fonctionnaires justifiant d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier 2025**.

Les candidats admissibles devront établir un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs ». **La date limite de téléversement est indiquée sur l'arrêté d'ouverture du concours.**

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à ce concours : <https://www.education.gouv.fr/concours-interne-d-attache-d-administration-au-ministere-de-l-education-nationale-10985>

⇒ Concours unique de médecin de l'éducation nationale

Le concours est ouvert aux **titulaires d'un diplôme, certificat ou titre exigé, pour l'exercice de la profession de médecin, ou être titulaire d'une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine.**

Les candidats devront constituer un dossier qui sera étudié par le jury et suivi d'un entretien

Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs ». **La date limite de téléversement est indiquée sur l'arrêté d'ouverture du concours.**

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à ce concours : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-medecin-de-l-education-nationale-2801>

⇒ Concours de conseiller technique de service social (CTSS)

Le concours est ouvert **aux membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat, aux membres du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles ainsi qu'aux membres du cadre d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs et aux membres du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière justifiant au 1er janvier 2025 d'au moins six ans de services effectifs.**

Les candidats devront établir un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs ». **La date limite de téléversement est indiquée sur l'arrêté d'ouverture du concours.**

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à ce concours : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-conseiller-technique-de-service-social-9143>

⇒ Examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat (APAE)

Les candidats doivent justifier au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, **avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5^{ième} échelon du grade d'attaché.**

Les candidats devront établir un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs ». **La date limite de téléversement est indiquée sur l'arrêté d'ouverture du concours.**

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à ce concours : <https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-d-avancement-au-grade-d-attache-principal-9116>

⇒ Examen professionnel de SAENES classe supérieure

L'examen professionnel est ouvert aux **fonctionnaires** ayant atteint au moins le **6^{ième} échelon de la classe normale du corps de SAENES** et justifiant **d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

Les candidats admissibles à cet examen professionnel déposeront le dossier de RAEP, en **04 exemplaires**, au Rectorat - Division des Examens et Concours - Site de Cépérou, **dans les 08 jours à compter du lendemain de la date de proclamation des résultats d'admissibilité.**

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à cet examen professionnel : <https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-pour-l-avancement-au-grade-de-secretaire-administratif-de-classe-superieure-11402>

⇒ Examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

L'examen professionnel est ouvert aux **fonctionnaires justifiant d'un an d'ancienneté dans le 6^{ième} échelon de la classe supérieure du corps de SAENES** et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats inscrits à cet examen professionnel déposeront le dossier de RAEP, en **04 exemplaires**, au Rectorat - Division des Examens et Concours - Site de Cépérou. **La date limite de dépôt est indiquée sur l'arrêté d'ouverture du concours.**

L'accueil du site de Cépérou est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Attention : Pour cet examen, afin de garantir l'anonymat de son dossier de RAEP, le candidat devra veiller à ne jamais mentionner son nom dans aucune des descriptions qu'il sera amené à faire ou dans les documents qu'il joindra à son dossier. Dans le cas contraire, le dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture d'anonymat et le candidat sera éliminé.

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée à cet examen professionnel : <https://www.education.gouv.fr/examen-professionnel-pour-l-avancement-au-grade-de-secretaire-administratif-de-classe-exceptionnelle-11654>

👉 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les dossiers de RAEP ou les fiches individuelles seront disponibles dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Les formulaires ». L'absence de dossier ou de RAEP ou leur transmission après les dates entraîneront l'élimination du candidat qui ne sera pas convoqué aux épreuves d'admission

Nous vous informons que les conditions d'inscription indiquées dans ce présent avis sont succinctes.

Vous retrouverez toutes les informations relatives aux concours des personnels administratifs, sociaux et de santé (conditions d'inscription, textes officiels de la session 2025, postes offerts aux concours) sur le site du ministère

<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

Les registres d'inscription aux concours ASS déconcentrés et recrutements réservés déconcentrés : infirmière, assistante de service social, adjoint administratif, secrétaire administratif etc... seront susceptibles d'ouvrir du 13 février 2025 au 13 mars 2025 via l'application Cyclades.